

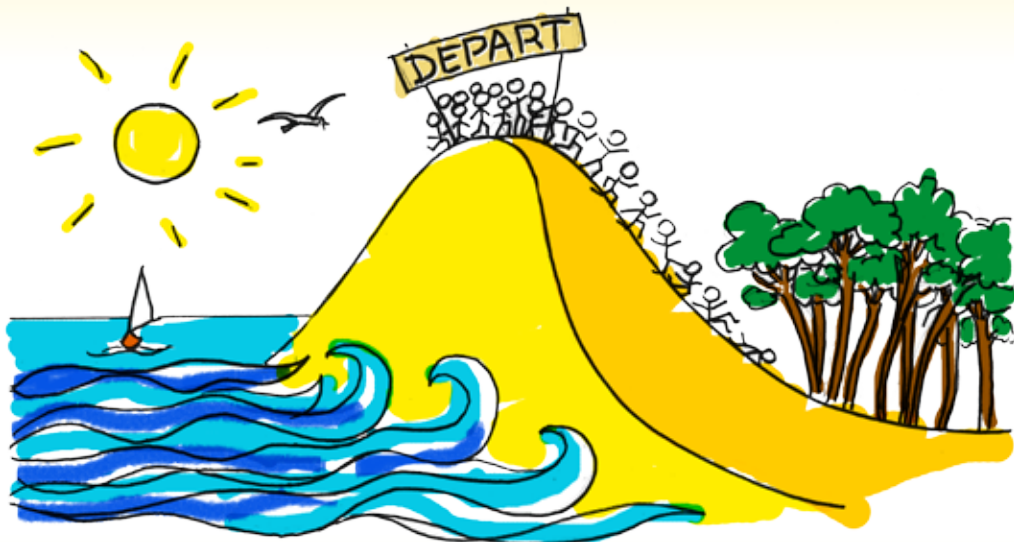


**U.A.G.M. Athlétisme**  
Boite postale 58 33470 GUJAN-MESTRAS

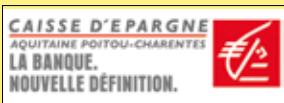
Tel/ : 09.75.96.29.41

e-mail: [uagm.athletisme@wanadoo.fr](mailto:uagm.athletisme@wanadoo.fr)

site: <http://www.uagm-athle.com>



**7ème Trail «PILAT-GUJAN» (21.5 km)**  
**« PARTEZ DU SOMMET DE L'ATLANTIQUE »**  
**Dimanche 30 Août 2015 à 9h00**



La Teste de Buch  
Arès

## LE MOT DU PRESIDENT

Avec la création en 2009 du Trail « **PILAT-GUJAN** », l'UAGM Athlétisme a souhaité enrichir son offre de courses « Hors Stade » :

- Cross Sud Ouest depuis 1974 (40 courses)
- 5 km Intersport et 10 km Carrefour Market en novembre
- 5 & 10 km de la Coccinelle depuis 1991

C'est un véritable semi marathon « Nature » que propose l'UAGM Athlétisme, dont le départ est donné sur le parking de la Dune du Pilat et l'arrivée jugée à la maison des Associations de Gujan-Mestras propose l'UAGM Athlétisme

Réunissant 2 communes du Sud Bassin – **LA TESTE et GUJAN-MESTRAS** – cette course emprunte un parcours mêlant pistes cyclables et chemins forestiers, propice aux performances mais aussi au plaisir à travers cette magnifique région de loisirs.

Merci au **Syndicat Mixte de la Dune** de nous accueillir dans un lieu magique et préservé ainsi qu'au **SIBA** et naturellement aux services techniques et à la Police Municipale des communes de **La Teste** et de **Gujan-Mestras** qui ne ménagent pas leurs efforts pour contribuer à la réussite de cette belle épreuve.

**Carrefour Market Gujan-Mestras, Nissan La Teste, La Caisse d'Epargne Aquitaine, la Dépêche du Bassin, le Casino de Gujan-Mestras, le Journal Sud Ouest, Intersport La Teste et Biganos, Thalazur Arcachon, les eaux minérales OGEU**, nous font l'amitié d'être nos partenaires fidèles.

Un dernier remerciement pour les bénévoles qui encadrent cette compétition avec dévouement et efficacité et notamment nos amis de « **La Retraite Sportive du Sud Bassin** » et du « **Cyclo club du Bassin** », toujours aussi dynamiques.

**Bon Trail,**

Jean-Jacques GERMANEAU  
Président UAGM Athlétisme



**L'Atelier Fleuri**

Flours coupées - Plantes intérieur/extérieur  
Mariage - Naissance - Deuil  
Location de vases - Décoration - Cadeaux

C. Cial Hyper U 33470 Gujan Mestras  
Tél: 05 57 73 00 25

Ouvert le dimanche matin - Et du lundi au samedi sans interruption



Audenge  
Gujan Mestras

# Carrefour *market*



AGENCE GÉNÉRALE DE L'IMMOBILIER

LOCATION - VENTE - GESTION - SYNDIC

25, cours de Verdun 33470 Gujan Mestras

Tél: 05 56 66 30 50 Fax: 05 56 66 00 78 email: [contact@immo-agi.com](mailto:contact@immo-agi.com)

# CAISSE D'ÉPARGNE

## AQUITAINE POITOU-CHARENTES

**LA BANQUE.  
NOUVELLE DÉFINITION.**



# La grande dune du Pilat

109 mètres de haut, 500 mètres de large, 2 700 mètres de long, 60 millions de m<sup>3</sup> de grains de sable... Entre océan et forêt, la plus haute dune d'Europe domine fièrement l'entrée du bassin d'Arcachon.

Au-delà du magnifique panorama que la dune offre à son sommet qui fait d'elle le site le plus visité d'Aquitaine, elle est surtout et avant tout une véritable « archive naturelle », témoin des variations climatiques de l'Aquitaine depuis 4 000 ans et site géologique et archéologique majeurs.

Paysage emblématique et lieu d'exception reconnu au niveau national, le Grand Site de la dune du Pilat est un monument naturel à part entière. 6 800 hectares comprenant la dune mais également le massif forestier adossé sont classés au titre du Code de l'environnement.

En partenariat avec les services de l'Etat, le Conservatoire du littoral et les collectivités territoriales, le Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat a pour mission d'assurer la préservation et la mise en valeur de cet espace naturel sensible.

Aussi, de nombreuses visites nature et ateliers pédagogiques sont proposés aux familles venant à la découverte de ce patrimoine.

Plus d'informations sur : [www.ladunedupilat.com](http://www.ladunedupilat.com)



## REGLEMENT

### ARTICLE 1 :

L'UAGM Athlétisme organise la « Pilat-Gujan » le dimanche 30 Août 2015 sur un circuit de 21 km environ conforme au règlement des courses hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA). En cas d'imprévu indépendant de notre volonté, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours.

### ARTICLE 2 :

L'épreuve est ouverte aux licenciés de la FFA, aux non licenciés et aux handisports « debout » en fonction de leur catégorie d'âge (catégories Junior, Espoir, Senior ou Vétéran, voir ci-dessous). Pour des raisons de parcours, nos amis handisports fauteuils ne sont pas autorisés à prendre part à la course.

Dans le cadre de l'article L.231-3 du Code du Sport, les participants doivent être titulaires :

- ☞ d'une **licence Athlétisme Compétition**, Athlétisme Entreprise, Athlétisme Running ou d'un Pass Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ☞ ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;
- ☞ ou d'une **licence délivrée par la FFCCO, la FFPM ou la FF Tri**, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ☞ ou d'une **licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL**, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
- ☞ ou d'un **certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition**, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

**Rappel :** distances maximales autorisées par catégories d'âge (au 31 décembre) :

Poussins : 1,5 km	Benjamins : 3 km	Minimes : 5 km	Cadets : 15 km	Juniors : 25 km	Espoirs / Seniors / Vétérans : illimité
2004-2005	2002-2003	2000-2001	1998-1999	1996-1997	avant 1995

### ARTICLE 3 :

Les catégories d'âges donneront lieu à un classement séparé conformément aux règlements de la FFA (Junior, Espoir, Senior, Vétéran).

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport. Des contrôles pourront être effectués à tout moment durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. En outre des contrôles antidopage pourront être effectués à l'arrivée sur des concurrents désignés par la FFA.

### ARTICLE 4 :

Le départ est fixé à 9h00 **sur le parking de la Dune du Pilat** à coté de l'office de tourisme. **Attention : Clôture des inscriptions sur place, 1/4 heure avant le départ**

Le rassemblement des concurrents aura lieu sur la ligne de départ à 8h45. Tous les kilomètres du circuit seront matérialisés par des panneaux.

Une consigne « vêtements » gratuite sera à votre disposition au stand de retrait des dossards ; ces poches seront amenées par l'organisation sur la ligne d'arrivée.

**Attention : Pas de douches à l'arrivée.**

### ARTICLE 5 :

Des postes de ravitaillements (eau, fruits secs, oranges, sucre...) et d'épongeage seront mis en place tous les cinq kilomètres environ tout le long du circuit ainsi qu'à l'arrivée.

### ARTICLE 6 :

Le parcours sera ouvert par un véhicule et fermé par un autre (Voiture sur la partie routière, VTT sur les pistes cyclables et les chemins forestiers). Des cyclistes de l'organisation encadreront et sécuriseront tout le parcours. Les carrefours seront protégés par des signaleurs et la police municipale.

Les concurrents devront au maximum courir sur le côté droit de la chaussée.

Les accompagnateurs à vélo sont autorisés (**port d'une chasuble fluo obligatoire**)

Secouristes et médecin à l'arrivée.

Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

### ARTICLE 7 :

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance auprès de la compagnie « AIAC Courtagr » couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle des participants et celle de toute personne nommément désignée qui prête son concours à l'organisation (salariés, bénévoles). Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande.

L'organisation rappelle aux concurrents l'intérêt qu'ils ont à souscrire une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L. 321-4 du code du sport).

### ARTICLE 8 :

Les récompenses sont les suivantes : Coupes et nombreux lots pour les 3 premiers de chaque catégorie (Junior, Espoir, Senior, V1, V2, V3, V4 Hommes et Femmes) et à la première équipe (4 coureurs licenciés FFA au même club).

Trophée pour les vainqueurs au scratch homme, femme et handisport debout.

Un tee-shirt collector et divers lots seront offerts aux **200** premiers arrivants.

**Présence du coureur obligatoire pour recevoir son gain ou lot.**

### ARTICLE 9 :

Epreuve	Droits d'inscription *		Heure de Départ	Distance **	Catégories autorisées
	A l'avance	Sur place			
Trail PILAT GUJAN	15,00 €	25,00 €	9h00	21 km	A partir de junior M/F

Libeller le chèque à l'ordre de l'UAGM Athlétisme.

Ce montant comprend le retour en bus mis à votre disposition sur le parking du Casino de Gujan-Mestras ainsi que le péage du parking de la Dune (un ticket vous sera remis par l'organisation, ticket que vous présenterez à la sortie du Parking et qui fera office de laissez-passer).

### ARTICLE 10 :

Le retrait des dossards aura lieu le jour de la course de 7h30 à 8h30 à l'office de Tourisme sur le parking de la Dune du Pilat.

**Il devra être porté sur le ventre, sponsor visible. Prévoyez vos épingle.**

**Une pièce d'identité sera exigée. Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste.**

**Aucun remboursement de l'inscription ne sera effectué 15 jours avant la course sauf sur présentation d'un certificat médical**

### ARTICLE 11 :

Chaque coureur autorise expressément les organisateurs de la « Pilat-Gujan », ainsi que leur ayants droits tels que les partenaires ou les médias, à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la « Pilat-Gujan », sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### ARTICLE 12 :

Les résultats seront publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la FFA.





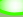
Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites.

Pour les athlètes qui ne veulent pas que leurs informations personnelles soient publiées sur le site grand public de la FFA, un courrier doit être envoyé à la DSI de la FFA : 33 rue Pierre de Coubertin – 75640 PARIS Cedex 13.

**PILAT - GUJAN**  
**TRAIL 21 km**

**DEPART**  
**PARKING**  
**DUNE DU PILAT**

LEGENDE

	Borne Kilométrique
	Route
	Piste Cyclable
	Chemin Forestier
	Ravitaillement





**Navette retour  
dune du Pilat**

**ARRIVEE  
Maison des  
associations**

Passage sous  
Voie Directe



**GUJAN MESTRAS**

# ...INSTANT IMAGE...

**PHOTOGRAPHE SPORTIF**

*Présent sur votre épreuve sportive, venez découvrir vos photos au camion qui se trouve sur le site.*

*Venez visiter notre site  
[www.instant-image.net](http://www.instant-image.net)*



**CarGo!** **LA TESTE**  
1792, Av de l'aérodrome  
**05.56.22.01.01**  
**loueur de véhicules**

## LA PIZZERIA

36 ans de pizza !!!

19, rue JEHENNE 33120 ARCACHON  
**Tél: 05 56 83 20 46**

IMPRESION NUMÉRIQUE  
CRÉATION  
PANNEAUX - BÂCHES  
AUTOCOLLANTS  
DÉCOUPES DE LETTRES  
TEXTILE - OBJETS  
DRAPEAUX

# Sègraf

380 bis, ave Gustave Eiffel  
Z.I. La Teste de Buch  
05.56.66.46.11  
[segraf1@orange.fr](mailto:segraf1@orange.fr)





# BULLETIN D'INSCRIPTION Trail PILAT GUJAN

Dimanche 30 Août 2015



A adresser à :

**UAGM ATHLETISME – BP 58 – 33470 GUJAN-MESTRAS**  
**Stade Chante Cigale Rue Pierre Corneille**

Accompagné :

de la copie de la licence (non licencié FFA)  
ou d'un certificat médical justifiant le droit de participer à une course à pied **en compétition**  
(voir article 2 du règlement consultable sur [www.uagm-athle.com](http://www.uagm-athle.com) ou sur la brochure)

du chèque d'engagement libellé à l'ordre de « UAGM ATHLETISME ».

**Contact Organisation : 06.11.21.50.88**

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

N° de licence FFA : \_\_\_\_\_

CLUB : \_\_\_\_\_

Masculin  Non licencié   
Féminin  Licencié UFOLEP   
UAGM / Sponsor  Licencié UNSS/UGSEL   
Handisport Debout  Licencié FFCO/FFPM/FF Tri

N° Dossard

Réservé à l'organisation

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

TELEPHONE \_\_\_\_\_ MAIL : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

*Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport. Des contrôles pourront être effectués à tout moment durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. En outre des contrôles antidopage pourront être effectués à l'arrivée sur des concurrents désignés par la FFA.*

*Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance auprès de la compagnie « AIAC Courtage » couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle des participants et celle de toute personne nommément désignée qui prête son concours à l'organisation (salariés, bénévoles). Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande.*

*L'organisation rappelle aux concurrents l'intérêt qu'ils ont à souscrire une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L. 321-4 du code du sport).*

Epreuve	Droits d'inscription *		Heure de Départ	Distance **	Catégories autorisées
	A l'avance	Sur place			
Trail PILAT GUJAN	15,00 €	25,00 €	9h00	21 km	A partir de junior M/F

\* **GRATUIT** pour licenciés UAGM et pour sponsors (sur présentation d'un justificatif d'appartenance à l'entreprise)

\*\* En cas d'imprévu indépendant de notre volonté, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours.

**Rappel** : distances maximales autorisées par catégories d'âge (au 31 décembre) :

Poussins: 1,5 km    Benjamins: 3 km    Minimes: 5 km    Cadets: 15 km    Juniors: 25 km    Espoirs/Seniors/Vétérans : illimité  
10-11 ans    12-13 ans    14-15 ans    16-17 ans    18-19 ans    20 ans et plus

**Le retrait des dossards aura lieu le jour de la course. Il devra être porté sur le ventre, sponsor visible. Prévoyez vos épingles.**

**Une pièce d'identité sera demandée. Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste.**

**Aucun remboursement de l'inscription ne sera effectué 15 jours avant la course sauf sur présentation d'un certificat médical.**

Je reconnais avoir lu le règlement et l'accepter.

Je demande expressément qu'il ne soit pas fait mention de mon nom dans les résultats paraissant sur les sites Internet de l'organisation ni sur ceux des ses éventuels prestataires et/ou partenaires. Je fais mon affaire personnelle de demander que cette mention ne figure pas, non plus, sur le site de la FFA (demande sur [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr)).

**DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRE DE L'ATHLETE**  
**ou du représentant légal avec ses nom et prénom pour les mineurs**

**DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRE DE L'ATHLETE**  
**ou du représentant légal avec ses nom et prénom pour les mineurs**



**thalazur**  
Thalassothérapie & Spa

Arcachon  
BIEN-ÊTRE ENTRE DUNE ET OcéAN  
Tél : 05 57 52 06 66



*La Marine*  
BAR-RESTAURANT-BRASSERIE  
Grignotages / Petits déjeuners

Port de Larros - 33470 Gujan - Mestras - tel : 05 56 66 40 00



**PIZZERIA TESH RESTAURANT**

Sur place ou  
à emporter  
Tél 05 56 66 49 46

Face à la gare de La Hume  
16, av du Mal de Tassigny  
33470 LA HUME



*Caves Mestressaise*  
*1981 - 1982 - 1983 - 1984*

65 cours de la République  
33470 Gujan Mestras  
Tél : 09.64.89.17.32  
Fax : 05.56.66.67.24



Bien pensé pour vous

*Lot «le bâton rouge» 33470 Gujan Mestras - Bassin d'Arcachon*  
**Tél: 08 92 70 26 70**



**Innovation  
that excites**

**A.G.S NISSAN**

**Votre concessionnaire**  
sur le Bassin d'Arcachon & Nord des Landes

**LA TESTE DE BUCH - ARÈS**

groupe  
**elide**  
autos

[www.elidautos.fr](http://www.elidautos.fr)

*Partenaire officiel de*



La Teste de Buch  
85 route de Cazaux

**Tél: 05 56 54 12 13**

Arès  
68 rue du Général de Gaulle

**Tel: 05 57 70 75 75**